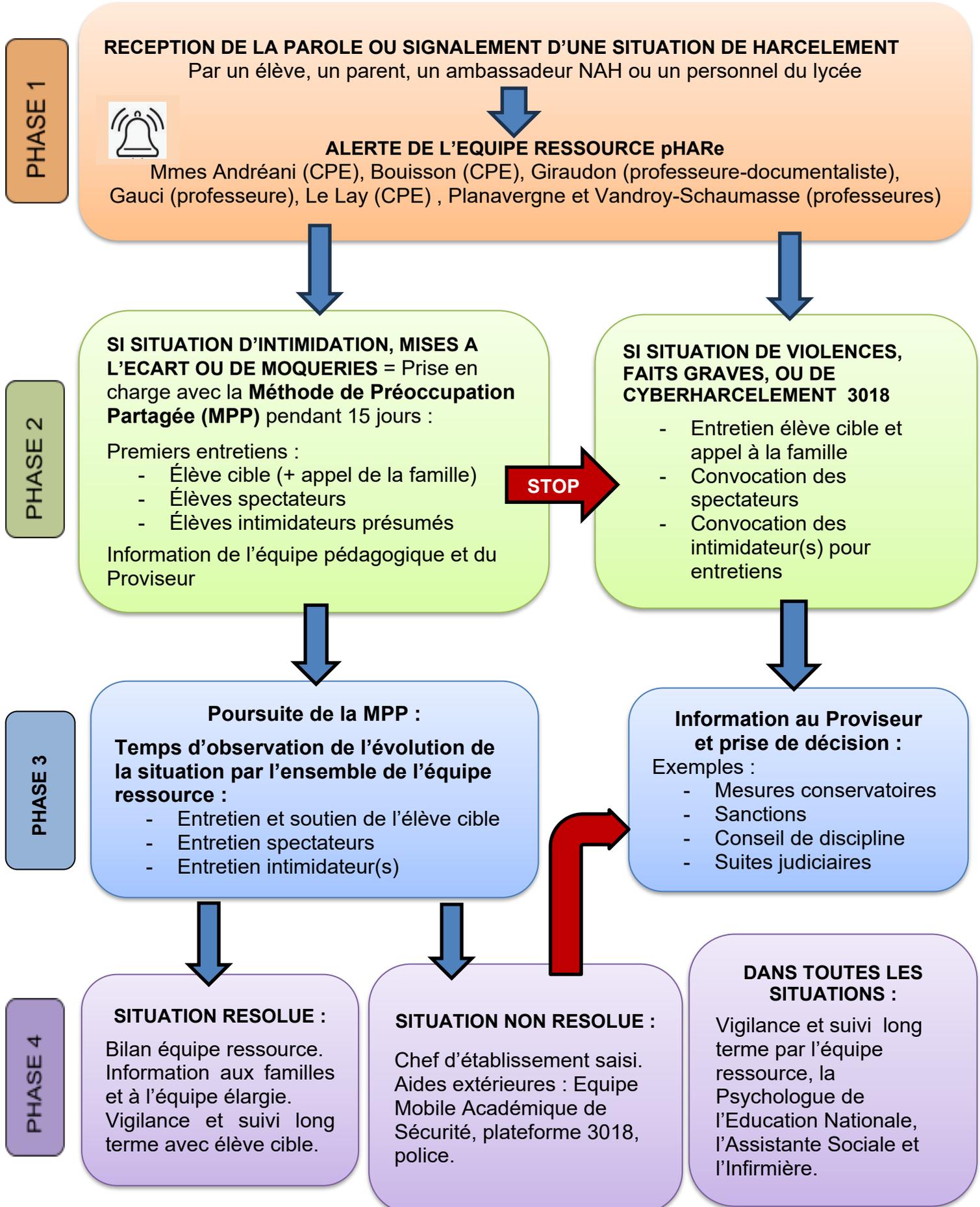


# Protocole de prise en charge des situations d'harcèlement et d'intimidation (pHARe)



PHASE 1

**RECEPTION DE LA PAROLE OU SIGNALEMENT D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT**  
Par un élève, un parent, un ambassadeur NAH ou un personnel du lycée



**ALERTE DE L'EQUIPE RESSOURCE pHARe**

Mmes Andréani (CPE), Bouisson (CPE), Giraudon (professeure-documentaliste), Gauci (professeure), Le Lay (CPE), Planavergne et Vandroy-Schaumasse (professeures)

PHASE 2

**SI SITUATION D'INTIMIDATION, MISES A L'ECART OU DE MOQUERIES =** Prise en charge avec la **Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)** pendant 15 jours :

- Premiers entretiens :
- Élève cible (+ appel de la famille)
  - Élèves spectateurs
  - Élèves intimidateurs présumés

Information de l'équipe pédagogique et du Proviseur



**SI SITUATION DE VIOLENCES, FAITS GRAVES, OU DE CYBERHARCELEMENT 3018**

- Entretien élève cible et appel à la famille
- Convocation des spectateurs
- Convocation des intimidateur(s) pour entretiens

PHASE 3

**Poursuite de la MPP :**

**Temps d'observation de l'évolution de la situation par l'ensemble de l'équipe ressource :**

- Entretien et soutien de l'élève cible
- Entretien spectateurs
- Entretien intimidateur(s)

**Information au Proviseur et prise de décision :**

- Exemples :
- Mesures conservatoires
  - Sanctions
  - Conseil de discipline
  - Suites judiciaires

PHASE 4

**SITUATION RESOLUE :**

Bilan équipe ressource. Information aux familles et à l'équipe élargie. Vigilance et suivi long terme avec élève cible.

**SITUATION NON RESOLUE :**

Chef d'établissement saisi. Aides extérieures : Equipe Mobile Académique de Sécurité, plateforme 3018, police.

**DANS TOUTES LES SITUATIONS :**

Vigilance et suivi long terme par l'équipe ressource, la Psychologue de l'Éducation Nationale, l'Assistante Sociale et l'Infirmière.